

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL À HUIS CLOS  
TENUE CE 13<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2021, À 20H00**

Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 13 avril 2021 à huis clos.

Sont présents :      Monsieur Michel Robert, maire  
                              Madame Annie Houle, conseillère  
                              Monsieur Denis Vallée, conseiller  
                              Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
                              Monsieur Réal Déry, conseiller  
                              Monsieur Yvon Forget, conseiller  
                              Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques.

Considérant que l'état d'urgence sanitaire est renouvelé jusqu'au 16 avril 2021 qui recommande au conseil de siéger à huis clos, délibérer et voter à cette séance ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer ».

**R-54-2021    Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-55-2021    Adoption du procès-verbal du 9<sup>e</sup> jour de mars 2021**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 9<sup>e</sup> jour de mars 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 9<sup>e</sup> jour de mars 2021 soit accepté tel que déposé.

**R-56-2021    Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 151 154.57\$ soit acceptée.

### **R-57-2021 Rapport du C.C.E. du 24 février 2021**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

### **R-58-2021 Rapport du C.C.U. du 31<sup>e</sup> mars 2021**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31<sup>e</sup> jour de mars 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

### **R-59-2021 P.I.I.A. Paolino Manno**

Attendu la demande de permis de monsieur Paolino Manno relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 180 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par, madame Annie Houle appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

### **R-60-2021 Avril, mois de la Jonquille**

Attendu que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Attendu que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Attendu qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Attendu que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Attendu que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Attendu que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Attendu que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **R-61-2021 Acceptation de soumission – Marquage de chaussée**

Attendu qu'une demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) firmes, pour le marquage de chaussée sur le territoire des municipalités de Saint-Marc- sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 mars 2021, à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu le rapport et la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Marquage Signalisation Inc. au coût de 28 585\$ plus les taxes applicables.

#### **R-62-2021 Acceptation de soumission – Rapiéçage manuel et mécanisé**

Attendu qu'une demande de soumission à été faite par appel d'offres auprès de quatre (4) firmes, pour le rapiéçage manuel et mécanisé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc- sur-Richelieu ;

Attendu que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 mars 2021, à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée , appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Vallière Asphalte Inc. au coût de 156\$ de la tonne métrique de mélange posée mécanisée et au coût de 245\$ de la tonne métrique de mélange posée manuellement.

### **R-63-2021    Acceptation de soumission - APRIA**

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO, pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes pour le service de sécurité incendie ;

Attendu que 2 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 mars 2021 à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Protection incendie CFS Ltée au coût de 243 390.58\$ incluant les taxes ;

Il est également résolu que l'excédent de cette dépense soit déboursé à même le surplus accumulé.

### **R-64-2021    Annulation de la facture #5268**

Attendu que la facture #5268, datée du 8 août 2012 n'a toujours pas été acquittée ;

Attendu que cette facture d'une somme de 3 549.36\$ représente les frais pour le service de sécurité incendie lors d'une intervention pour donner suite à un accident de la route ;

Attendu que pour donner suite au jugement rendu par la Cour municipale le 26 août 2014, le propriétaire reste toujours introuvable par les huissiers ;

Attendu que la prescription du délai de réclamation arrive à sa fin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale afin de procéder à l'annulation de la facture d'une somme de 3 549.36\$, ainsi que les intérêts accumulés.

### **R-65-2021    Décompte #4 – Travaux Bibliothèque Archambault-Trépanier**

Attendu le rapport déposé par Daniel Cournoyer, architecte, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 28 février 2021, par Construction Beaulieu & Bergeron Inc.;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Daniel Cournoyer, architecte recommande le paiement de 54 380.38\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #4, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

**R-66-2021 Conciliation bancaire et rapport budgétaire trimestriel  
31 mars 2021**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 mars 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

**R-67-2021 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Denis Vallée , appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert  
Maire



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-56-2021, R-61-2021, R-62-2021, R-63-2021, R-64-2021 et R-65-2021.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2021.



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale